

Aux présidents des clubs de Bretagne.

Constatant diverses utilisations du logo de la fédération dans des documents, convocations, etc, rédigés par les clubs, je vous adresse ce courrier qui reprend l'essentiel des principes de la charte graphique de la Fédération, dans le but d'essayer de dissiper les incompréhensions dans l'utilisation des logos déclinés par la Fédération.

## 1. Logo de la fédération

**Les clubs ne sont pas autorisés à utiliser le logotype institutionnel ci-dessous.**



**Le logo ci-dessus est réservé exclusivement à la Fédération.** Il ne peut être utilisé par un club que pour un évènement exceptionnel impliquant « directement » la fédération et sa responsabilité et après demande préalable du club et accord de la Fédération.

## 2. Le logo des clubs affiliés

**Tous les clubs affiliés sont des membres de la Fédération et peuvent utiliser le logo « Club affilié » ci-dessous sur tous leurs documents et visuels (courriers, affiches, flyers, etc.) et il leur est même demandé de l'utiliser, pour indiquer à tous les destinataires de leurs documents et visuels qu'ils sont affiliés à une fédération, la FF Roller Sports. Ce logo définit l'appartenance à un réseau national, apporte une caution fédérale et témoigne du sérieux de votre organisation. L'intérêt pour votre club est donc de mettre en avant ce logo « Club affilié » sur l'ensemble de vos supports et visuels.**

Ce logo « club affilié » doit être utilisé **sans aucune modification ou déformation.** Le rapport longueur/largeur doit être respecté, exemple le cercle central ne peut devenir un ovale.



## La bonne pratique : le Co-Branding



La bonne pratique reste la création d'une « **cartouche co-brandée** » contenant à la fois le **logo de votre club** et le **logo « Club affilié »**. Toutefois, il peut arriver que par manque de place, ou pour une autre raison, cette cartouche ne puisse être intégrée à vos visuels, par conséquent, il est recommandé de placer le logo « Club affilié » avec les logos de vos partenaires institutionnels (mairie, conseil général, ...), en lui accordant une visibilité et une dimension si possible plus importantes.

### 3. Pour les clubs Labellisés

Le logo « club labellisé » **n'a pas vocation à être utilisé « seul », ni à remplacer le logo « Club affilié »**. Le logo « club labellisé » **n'indique pas aux destinataires de vos documents ou visuels la fédération qui vous a donné ce label, il peut et doit donc être utilisé en plus et avec le logo « club affilié », qui reste celui à utiliser en priorité.**



NB. Vous trouverez en pièce jointe, le logo « club affilié ».

Les principes plus détaillés de la charte graphique fédérale sont accessibles sur le site de la FFRS, rubrique « En 2011, Changez de Roues » ou directement ici : [charte graphique](#)

Cordialement

Lucile LE BORGNE, présidente de la ligue

#### Pour toute question - Contact

Le service Communication de la Fédération se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous transmettre les logos si vous ne les possédez pas.

**Romain Congnard** – Chargé de Communication – 05.56.33.65.34 – [romain.congnard@ffroller.fr](mailto:romain.congnard@ffroller.fr)